

Travail à domicile en toute sécurité

Comment utiliser adéquatement les médicaments antinéoplasiques

Dans les CLSC au Québec, une nouvelle clientèle reçoit des traitements avec des médicaments antinéoplasiques, antiviraux et antimétaboliques. Ces médicaments sont reconnus dangereux pour celles et ceux qui les administrent aux patients car ils peuvent porter atteinte à la santé des travailleuses et travailleurs s'il y a absorption.

Pour travailler en toute sécurité, le syndicat doit obliger l'employeur à se doter d'une procédure particulière qui couvre toutes les étapes de la manipulation et la gestion des déchets de ces médicaments et substances dangereuses.

De plus, l'employeur doit s'assurer que cette procédure est connue par tout le personnel ayant des contacts avec ces produits dangereux et si nécessaire offrir une formation. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé des travailleuses et des travailleurs qui manipulent des substances antinéoplasiques ou qui sont susceptibles d'être en contact avec de tels produits et ce en étroite collaboration avec le comité paritaire de santé et de sécurité du travail, s'il existe.

Les dangers associés à la manipulation des médicaments antinéoplasiques sont présents lors des étapes suivantes :

- la préparation ;
- l'administration du médicament ;
- l'entretien sanitaire des locaux ;
- le transport et l'entreposage ;
- la gestion des déchets et des excréta des patients.

Les résultats des recherches nous indiquent que ces médicaments sont toxiques pour l'organisme humain sain et causent des effets nocifs à court et long terme. Quatre modes d'absorption par l'organisme humain sont identifiés par les études :

- **inhalation** de particules ou d'aérosols ;
- **absorption percutanée** via la peau ou les muqueuses ;
- **ingestion** si contamination des mains ou des aliments ;
- **auto inoculation** lors d'une piqûre d'aiguille.

Particularités pour les soins à domicile

Les médicaments antinéoplasiques et les autres médicaments dangereux doivent être préparés par une pharmacie équipée à cet effet.

Si la stabilité du médicament le permet et si le milieu familial est fiable, le médicament peut être entreposé à domicile, dans un contenant hermétique et résistant à la perforation.

Les vêtements contaminés doivent être lavés séparément. Tous les moyens qui seront présentés dans ce document s'appliquent aussi à domicile. En plus, les déchets doivent être rapportés à l'établissement qui a fourni le médicament.

Des moyens de prévention : la préparation

La préparation des médicaments antinéoplasiques et autres médicaments dangereux doit se faire sous une hotte biologique à flux laminaire vertical. En CLSC ou en CHSLD le volume de préparation de ces médicaments est très petit, donc ne justifie pas l'achat d'une telle hotte. En conséquence, ces établissements doivent se procurer ces médicaments déjà préparés d'une pharmacie équipée à cette fin.

Par contre, dans le cas où la stabilité du médicament en seringue ne peut tolérer de délai entre sa préparation et l'administration. L'infirmière devra alors préparer elle-même la seringue. Étapes à suivre :

- Se laver les mains avant et après la préparation de ces médicaments. L'utilisation des gants ne peut jamais garantir une absence de contamination ;
- Porter des équipements de protection ;
 - 1- une blouse jetable à manches longues attaché à l'arrière, de préférence plastifiée à l'avant
 - 2- des gants en latex non poudrés et de préférence deux paires
 - 3- des lunettes protectrices ou une visière faciale
 - 4- un masque avec filtre à haute efficacité (pas un simple masque chirurgical)
- Utiliser une seringue, d'un volume plus grand que le liquide à injecter, et qui est munie d'un dispositif « Luer Lock » pour assurer la plus grande fiabilité possible de connexion et éviter des éclaboussures ;
- Éviter de créer une pression positive à l'intérieur des fioles ;
- S'assurer avant de briser une ampoule, qu'il n'y a pas de liquide ou de poudre dans sa partie supérieure ;



Enrouler le col d'une ampoule d'une compresse stérile ou d'un tampon d'alcool stérilisé avant de l'ouvrir de façon à prévenir la libération d'aérosols. Cette pratique protège aussi des coupures ;

- Effectuer le vide d'air des tubulures des solutés avant d'y injecter le médicament antinéoplasique ;
- Pour les médicaments administrés par voie orale, porter des gants et un masque avec filtre s'ils doivent être écrasés et mis en suspension. Pour les écraser, mettre les comprimés dans un sac de plastique résistant et les écraser à l'aide d'un pilon ou d'une cuillère en faisant attention de ne pas perforer le sac ;
- Laver à l'eau et au savon les surfaces utilisées pour la préparation du médicament ;
- Retirer les gants et la blouse après utilisation et en disposer selon la procédure.

L'administration

- Porter deux paires de gants et une blouse de protection. S'il y a risque d'éclaboussure, porter des lunettes ou une visière de protection et un masque avec filtre à haute efficacité ;
- Bien se laver les mains avant et après l'administration.

Pour l'administration intraveineuse :

1. Utiliser des dispositifs de connexion entre les tubulures et les aiguilles de type Luer-Lock ;
2. placer un tissu absorbant à endos plastifié sous les sites d'injection ou tubulures.

Pour l'administration par instillation vésicale :

1. Garder 1 ml d'air dans la seringue de façon à injecter immédiatement après le médicament ;
2. placer un tissu absorbant à endos plastifié sous la sonde.

Pour l'application d'onguent, pommade ou solution topique :

- Porter deux paires de gants.

Pour l'administration de médicaments en aérosol :

1. Utiliser un cubicule ventilé ou une tente

L'entretien sanitaire des locaux

- Ne jamais effectuer l'entretien des locaux durant les heures de préparation ou d'administration des médicaments ;
- Porter des gants et une blouse ;
- Utiliser une vadrouille humide plutôt qu'une vadrouille sèche ou un balai ;
- Réserver le matériel d'entretien à ces locaux, ne pas l'utiliser ailleurs ;
- Laver la vadrouille à l'eau et au savon après l'utilisation ;
- Bien se laver les mains lors du retrait des gants ;

Le transport et l'entreposage

- Lorsque préparées à l'extérieur, les seringues doivent être munies de leur embout protecteur ;
- Pour le transport, les médicaments doivent être placés dans un contenant rigide résistant à la perforation ;
- Le contenant doit être clairement identifié comme suit :
DANGER
CHIMIOTHÉRAPIE
PERSONNEL AUTORISÉ SEULEMENT
- Conserver les contenants de médicaments dans un endroit retiré, à accès limité et identifié à cet effet ;
- Ne jamais laisser les contenants sur un comptoir ;
- Placer les contenants sur les tablettes munies de rebord pour leur assurer une meilleure stabilité.

La gestion des déchets et du matériel contaminés

Les substances antinéoplasiques constituent un danger d'origine chimique et non biologique. **La stérilisation n'offre aucune solution pour inactiver ces produits dangereux.**

Ces produits et le matériel ayant servi à leur préparation et à leur administration doivent donc être éliminés de la façon suivante :

Seringues et matériel coupant :

1. Ne jamais séparer l'aiguille de la seringue ni la casser pour éviter toute production d'aérosols ;
2. Les placer dans un contenant hermétique et résistant à la perforation ;

3. Mettre ce contenant dans un sac de plastique fermé au moyen d'une attache ;
4. Placer ce sac dans un deuxième sac fermé hermétiquement ;
5. Utiliser les sacs prévus à cette fin et bien les identifier au moyen de l'étiquette répondant aux exigences du SIMDUT et au moyen du pictogramme cytotoxique.

Matériel à usage unique non coupant ou non piquant :

1. Le placer dans un sac de plastique fermé avec une attache ;
2. Placer le sac dans un second sac fermé hermétiquement ;
3. Utiliser les sacs prévus à cette fin et bien les identifier ;
4. Éviter de remplir les sacs à plus des trois quarts de leur capacité afin de pouvoir les fermer hermétiquement ;
5. Conserver ces sacs dans le local spécial de votre établissement en attendant de l'envoyer pour incinération auprès d'une compagnie spécialisée en gestion des déchets biomédicaux. **Pour les déchets à domicile, suivre la politique de votre CLSC pour en disposer ;**
6. À domicile, le linge souillé est lavé séparément avec le savon habituel pour le lavage.

Sang, liquides gastriques, vomissures, excréta (urine et selles) analysés en laboratoire ou provenant des patients :

1. Manipuler avec des gants et une blouse de protection pour les 48 heures qui suivent le traitement ;
2. Éliminer de la même façon que le matériel à usage unique non coupant ;
3. Placer tous les vêtements contaminés, blouse du personnel, literie, etc. dans des sacs de plastique identifiés à cette fin ;
4. Laver soigneusement le bassin de lit et l'urinoir à l'eau et au savon après utilisation. Tirer la chasse d'eau de la toilette à quelques reprises après son utilisation.

Lorsque le contenu d'une ampoule n'est pas utilisé complètement, injecter l'excès dans un contenant scellé (fiole ou sac de soluté vide); attention de ne pas créer de pression positive à l'intérieur. Déposer ensuite ce contenant dans le récipient pour matériel piquant, tranchant.

Programme d'enseignement à l'utilisateur

Les centres d'oncologie des hôpitaux remettent aux personnes en traitement un « Guide des précautions à prendre à domicile ».

Lors de la référence au CLSC, l'infirmière de l'accueil devrait demander une copie de ce Guide pour que les conseils émis au patient soient toujours en concordance avec ce qui lui a été enseigné à l'hôpital.

Les autres éléments qui devraient être couverts par votre programme d'enseignement sont les signes et symptômes ressentis suite au traitement ou en lien avec la maladie. Les principes généraux d'asepsie reliés à la présence d'un cathéter IV.

Procédure d'urgence

Pour tout renversement, il est recommandé de mettre des gants (deux paires) et une blouse avant d'intervenir.

Renversement inférieur à 5 ml :

- S'il s'agit d'un renversement de poudre, porter un respirateur avec filtre à haute efficacité ou, de préférence, un respirateur filtrant muni d'un épurateur d'air motorisé ;
- Limiter l'écoulement le plus rapidement possible. Couvrir le renversement à l'aide de compresses absorbantes ou humides s'il s'agit de poudre. Interdire l'accès à la zone contaminée ;
- Nettoyer ensuite la surface contaminée à l'aide d'une solution détergente et bien rincer. Jeter le matériel tel que recommandé par la gestion des déchets contaminés ;
- Rédiger un **rapport de déclaration d'incident et accident**.

Renversement supérieur à 5 ml :

- Porter un respirateur avec filtre à haute efficacité ou, de préférence, un respirateur filtrant muni d'un épurateur d'air motorisé ;
- Utiliser des coussinets absorbants ou des serviettes à endos plastifiées. S'il s'agit de poudre, utiliser des compresses humides. Ensuite, laver le plancher et autres surfaces contaminées à l'eau et au savon. Jeter l'eau souillée immédiatement dans la toilette et nettoyer la vadrouille avec une eau savonneuse. **Il faut garder les gants de protection tout au cours de l'opération de nettoyage.** Jeter le matériel contaminé tel que recommandé par la gestion des déchets contaminés ;
- Nettoyer l'équipement de protection des yeux avec un tampon alcoolisé ;
- Rédiger un **rapport de déclaration d'incident et d'accident**.

Contamination du personnel

- Lors d'une contamination des vêtements ou des gants, les changer immédiatement ;
- Lors d'un contact direct avec la peau, laver abondamment la région contaminée à l'eau et au savon ;
- Lors d'un contact direct avec les yeux, laver immédiatement à l'eau claire pendant au moins 15 minutes ;
- Lors d'une piqûre avec une aiguille contaminée, désinfecter et laver abondamment à l'eau et au savon la région contaminée ;
- Consulter un médecin.

Réception de marchandises endommagées

- Ne pas ouvrir un contenant de médicament endommagé ;
 - Porter des gants, lunettes ou visière de protection, blouse et masque ;
 - Placer le contenant endommagé dans un sac de plastique ;
 - Identifier clairement le sac de plastique au moyen des étiquettes prévues à cet effet ;
 - Retourner la marchandise au fournisseur après l'en avoir avisé.



La surveillance biologique ou médicale

Puisqu'il n'existe à ce jour aucun test biologique spécifique pouvant déterminer la contamination par les substances antinéoplasiques, l'OSHA* suggère, avant d'affecter une personne à une tâche la mettant en présence d'antineoplasiques et par la suite, périodiquement, de documenter son histoire occupationnelle et médicale et de lui donner accès à un examen médical. Cet examen devrait être complet mais une attention particulière devrait être portée à la peau, les muqueuses, le système cardio-respiratoire, le système lymphatique et le foie.

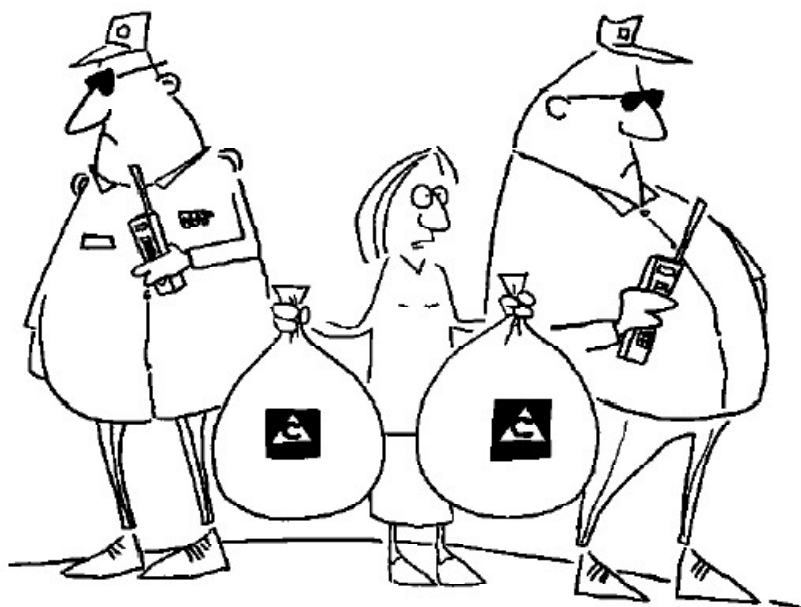
Ces examens assurent une information de base avant exposition et pourraient permettre à la suite d'une contamination d'avoir des mesures comparatives.

Puisque ces tests ne sont pas spécifiques, *il est essentiel que l'employeur informe bien les travailleuses et travailleurs des dangers auxquels les expose la manipulation des substances antinéoplasiques et de les sensibiliser à l'importance de déclarer tout accident, y compris les piqûres et les éclaboussures, de même que tout changement ou détérioration de leur état de santé.* Pour assurer un suivi efficace, il faut tenir à jour un registre des personnes qui préparent ou administrent ces produits dangereux, de même que des personnes qui assurent l'entretien sanitaire.

Conclusion

L'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleuses et travailleurs demeure l'objectif fondamental de toutes les mesures de prévention en santé et en sécurité du travail.

Le travail avec les médicaments antinéoplasiques et autres médicaments dangereux comporte des dangers d'exposition pouvant affecter la santé du travailleur. Cependant, les dangers peuvent être contrôlés par des moyens de prévention qui se sont avérés efficaces.



Une bonne connaissance de la situation, l'utilisation des équipements de protection et une approche sécuritaire lors des situations d'urgence permettent aux travailleuses et travailleurs d'éviter d'être exposés à ces substances.

Il revient à chaque employeur, en collaboration avec le comité paritaire de santé et de sécurité du travail, s'il existe, d'offrir une protection maximale à son personnel contre les effets d'une contamination avec les médicaments antinéoplasiques.

Références:

- * Les médicaments anti-néoplasiques et les autres médicaments dangereux. ASSTSAS, Objectif prévention, 1996.
- * www.menv.gouv.qc.ca/matieres/biomedicaux. Texte: les déchets biomédicaux ; le règlement en bref.
- * Mesures de protection dans l'administration des médicaments antinéoplasiques et autres médicaments dangereux. Association des CLSC et des CHSLD du Québec.
- * Médicaments antinéoplasiques et autres médicaments dangereux. ASSTSAS, guide de prévention, 1995.

OSHA: Occupational Safety and Health Administration, US Department of labor.